

## SINGAPOUR

Amnesty International condamne l'exécution de cinq travailleurs immigrés thaïlandais  
Index AI : ASA 36/02/96

Amnesty International a fermement condamné l'exécution ce jour (15 mars 1996) de cinq ressortissants thaïlandais à Singapour et a invité le gouvernement de cet État à mettre un terme aux exécutions.

L'Organisation déclare : « Nous sommes consternés d'apprendre que ces exécutions ont eu lieu malgré des appels répétés aux autorités de Singapour en vue d'une commutation de toutes les condamnations à mort en peines d'emprisonnement.

« La peine capitale est une violation du droit le plus élémentaire, à savoir le droit à la vie, et elle constitue la forme ultime de châtement cruel, inhumain et dégradant. »

Prawit Yaowbutr, Manit Wangjaisuk, Panya Marmontree, Prasong Bunsom et Panya Amphawa, travailleurs immigrés thaïlandais, ont été pendus à l'aube. Ils avaient été reconnus coupables du meurtre de deux travailleurs indiens en septembre 1993, ainsi que de celui d'un Birman en novembre 1992. Selon la police de Singapour, ces cinq hommes faisaient partie d'une bande qui avait organisé des vols à main armée sur de nombreux chantiers.

Les appels à la clémence lancés par des groupes non gouvernementaux thaïlandais et les démarches entreprises par les autorités thaïlandaises n'ont pas empêché les exécutions. Des collectes avaient été organisées en Thaïlande pour permettre aux familles des condamnés de se rendre à Singapour, mais les pendaisons ont eu lieu avant l'arrivée des proches de trois des suppliciés.

Amnesty International déplore que la peine de mort frappe le plus souvent les personnes dépourvues de moyens pour assurer leur défense ou celles qui risquent d'être injustement condamnées en raison de leur statut social ou de leur condition d'immigré. Par ailleurs, le risque d'exécuter un innocent ne peut être totalement exclu, alors que la peine capitale est irrévocable. Amnesty International poursuit : « Les exécutions sont injustes et arbitraires en soi, aussi horrible que soit le crime commis. Il n'a par ailleurs jamais été démontré que la peine de mort avait un effet dissuasif incontestable. »

Le nombre élevé d'exécutions à Singapour est un sérieux motif de préoccupation. Au moins 121 personnes – dont neuf Thaïlandais – ont été exécutées depuis 1994, dans la plupart des cas pour des infractions liées à la drogue. Mais le nombre réel est probablement beaucoup plus important, de nombreuses exécutions n'étant pas rendues publiques. Le président de Singapour, qui a le pouvoir discrétionnaire de commuer les condamnations à mort, ne fait que rarement preuve de clémence.

Amnesty International conclut : « L'Organisation continuera d'intervenir en faveur de tous les condamnés à mort dans le monde entier, comme elle l'a fait pour ces cinq travailleurs immigrés thaïlandais. » |